

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 10 JUILLET 2025



MISSIONS DÉPARTEMENTALES CAA : LES ORTHOPHONISTES, EXPERTS INCONTURNABLES POUR GARANTIR LE DROIT DE TOUTES ET TOUS À UNE COMMUNICATION ADAPTÉE

L'instruction publiée au Bulletin officiel « Santé-protection sociale-solidarité » du 13 juin 2025 officialise la création de missions départementales d'expertise et d'information autour de la Communication Alternative et Augmentée (CAA). La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) salue cette initiative qui répond à un objectif majeur de la Conférence Nationale du Handicap 2023 : garantir à toute personne en situation de handicap un accès effectif à une modalité de communication adaptée à ses besoins.

La FNO rappelle qu'aucune démarche de CAA ne peut être pertinente et efficace sans un diagnostic orthophonique et une évaluation rigoureuse préalable des capacités de communication de la personne concernée, de ses besoins et de sa situation socio-familiale.

Cette étape est indispensable pour définir le projet de communication individualisé et pour orienter ensuite, si besoin, l'adaptation technique ou matérielle de l'outil par d'autres professionnels, tels que les ergothérapeutes ou psychomotriciens. Les orthophonistes, professionnels de santé spécialistes du langage et de la communication, assurent également l'accompagnement des familles et des équipes éducatives, sanitaires et médico-sociales afin de garantir une mise en place durable, efficace et écologique des aides à la communication.

Ces missions départementales constituent donc une opportunité pour structurer et renforcer le réseau d'experts déjà mobilisés sur le terrain. La FNO appelle les orthophonistes à se positionner au cœur de ces dispositifs, à s'engager comme experts dans l'animation de ces réseaux et à contribuer activement à la montée en compétences des acteurs locaux.

La FNO encourage par ailleurs les agences régionales de santé à soutenir cette dynamique en mobilisant les crédits prévus pour permettre aux orthophonistes de jouer pleinement leur rôle, et en garantissant une véritable reconnaissance et valorisation financière du travail d'ores et déjà réalisé au quotidien dans les structures médico-sociales.

La FNO restera vigilante à ce que l'expertise orthophonique soit pleinement intégrée et reconnue à chaque étape de cette démarche, pour garantir à chaque personne le droit fondamental à pouvoir communiquer.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente de la FNO
06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général de la FNO
07 60 10 22 61